



## Comité Interprofessionnel du Bois Energie

### Compte rendu de la Réunion régionale Retour d'expériences sur les outils et démarches de mobilisation des ressources combustibles bois en Picardie Mercredi 09 juin 2011 (9h30-12h30)

#### Liste des participants

##### Présents:

Pascal Léon, co-président COM APR CIBE, [pascal.leon@sita.fr](mailto:pascal.leon@sita.fr)  
Rémi Grovel, secrétaire COM APR CIBE, [r.grovel@cibe.fr](mailto:r.grovel@cibe.fr)  
Christophe Roger, ADEME Picardie, [christophe.roger@ademe.fr](mailto:christophe.roger@ademe.fr)  
Pierre Sachsé, Conseil Régional Picardie, [psachse@cr-picardie.fr](mailto:psachse@cr-picardie.fr)  
Laurent Gayral, Conseil Régional Picardie, [lgayral@cr-picardie.fr](mailto:lgayral@cr-picardie.fr)  
Erick Dargent, Dargent SAS, [dargent.sa@wanadoo.fr](mailto:dargent.sa@wanadoo.fr)  
JF Mordome, entreprise SEIS, [seis.mordome@orange.fr](mailto:seis.mordome@orange.fr)  
René Staquet, syndicat des exploitants forestiers et scieurs 02, [rstaquet@orange.fr](mailto:rstaquet@orange.fr)  
Gérard Leturgie, SCIC Picardie Energie Bois, [gleturgie@picardie-energie-bois.fr](mailto:gleturgie@picardie-energie-bois.fr)  
Françoise Gion, Atelier Agriculture Avesnois Tierache, [aat@wanadoo.fr](mailto:aat@wanadoo.fr)  
Francois-Xavier Valengin, CRPF Picardie, [francois-xavier.valengin@crpf.fr](mailto:francois-xavier.valengin@crpf.fr)  
Matthieu Jeannesson, Cofely-Soven, [matthieu.jeannesson@cofely-gdfsuez.com](mailto:matthieu.jeannesson@cofely-gdfsuez.com)  
André Bacle, CRAM, [abacle@cram.fr](mailto:abacle@cram.fr)  
Dominique Evrard, DRAAF Picardie, [dominique.evrard@agriculture.gouv.fr](mailto:dominique.evrard@agriculture.gouv.fr)  
Mathieu Burtin, Bois Energie Nord Ouest / Dalkia, [mburtin@boisenergienordouest.fr](mailto:mburtin@boisenergienordouest.fr)  
Serge Fleury, Agri-bois, [agribois@lire.fr](mailto:agribois@lire.fr)  
Davesne Yoann, Sylvenergie Picardie, [yoanndavesne@yahoo.fr](mailto:yoanndavesne@yahoo.fr)  
Valentin Marcy, Nord Picardie Bois, [valentin.marcy@nord-picardie-bois.com](mailto:valentin.marcy@nord-picardie-bois.com)  
Astrid De Sainte Maresville, Maison du bois 62, [maisondubois.adsm@orange.fr](mailto:maisondubois.adsm@orange.fr)  
Gaelle Leruse, Nord Picardie Bois, [gaelle.leruse@nord-picardie-bois.com](mailto:gaelle.leruse@nord-picardie-bois.com)  
Yann Peltier, Scierie de Coucy les elles, [ax.bois.yannpeltier@orange.fr](mailto:ax.bois.yannpeltier@orange.fr)  
Dominique Plumail, CEDEN, [plumail@ceden.fr](mailto:plumail@ceden.fr)  
Jacques Proy, Metsaliitto, [jacques.proy@metsaliitto.com](mailto:jacques.proy@metsaliitto.com)  
William Glorie, Conseil régional Nord Pas de Calais, [w.glorie@cr-npdc.fr](mailto:w.glorie@cr-npdc.fr)  
Clément Cheptou, Nord Picardie Bois, [clement.cheptou@nord-picardie-bois.com](mailto:clement.cheptou@nord-picardie-bois.com)

#### Objectif de la réunion régionale

La mission du CIBE est de susciter auprès des représentants de la filière bois énergie des retours de perception et d'expérience sur les dynamiques régionales de la manière suivante :

- Echanger/débattre entre acteurs de la filière BE, des dynamiques régionales de mobilisation des ressources bois combustibles et d'organisation de l'offre et des acteurs de l'approvisionnement des chaufferies bois.
- Etablir/valider des constats et des recommandations afin d'améliorer les outils/mesures de mobilisation réelle de la ressource et les possibilités de mise en

synergie des offres combustibles (complémentarité des filières) en vue de satisfaire et sécuriser les enjeux du développement de la filière BE régionale.

Déroulement de la réunion co-organisée par Nord Picardie Bois membre du CIBE

La réunion s'est déroulée en 2 temps :

### **1- Présentation de la demande de l'ADEME confiée au CIBE et du contexte régional**

- . Présentation du CIBE (cf support diaporama 1)
- . Présentation de l'objectif et du déroulement de cette démarche « diagnostics régionaux » lancée en 2009-2010 sur 6 régions (support diaporama 2)
- . Présentation d'éléments d'état des lieux de la filière bois énergie en région Picardie (support diaporama 3 – Nord Picardie Bois)

#### Les principaux chiffres de la filière bois énergie en Picardie

- 28,5 MW installés pour 39 chaufferies dont 21 MW en collectif pour 21 chaufferies bois, soit une puissance moyenne installée en collectif d'1 MW
- Prévision pour 2014 : 72 MW installés (50 chaufferies d'ici 3ans)
- Consommation estimée : 25.000 tonnes actuellement, 100.000 tonnes en prévision
- Part de la plaquette forestière estimée : non connue
- Production biologique : Mm3
- Récolte : 2,14 M m3 dont 1,13 M m3 commercialisé en moyenne 2004-2008 (571.000 m3 en BO et 379.000 m3 BO)
- La consommation domestique en bois de chauffage est estimée à 1,04 M m3 (enquête CEREN, 2006)
- Disponibilité nette supplémentaire en BE selon l'étude IFN/Solagro/FCBA : 416.000 m3
- Besoin appro CRE + BCIA déposés : 600.000 tonnes

#### Contexte de la Région Picardie

La Région Picardie s'est engagée sur une politique volontariste au bénéfice des ENR et particulièrement de la biomasse selon une logique de long terme qui s'est traduite par un soutien fort à la filière à travers :

- Les investissements de chaufferie bois (développement à partir des lycées)
- L'impulsion de la structuration de l'approvisionnement avec la création de la SCIC PEB et l'investissement dans le capital

Objectif de l'action publique sur le bois énergie :

- offrir aux professionnels la capacité de compréhension et de maîtrise de la filière à long terme qui puisse rassurer les usagers et les consommateurs
- articuler les échelles de territoire et éviter les stratégies court terme

Perspective de systèmes énergétiques décentralisés → rôle du bois dans le mix énergétique

### **2- Débat, constats et recommandations :**

#### Constat sur la ressource :

Les participants font état de leurs **inquiétudes sur la ressource** face aux enjeux de mobilisation des projets CRE et BCIAT à venir : + 525.000 tonnes de plaquettes forestières à mettre en relation avec les 416.000 m<sup>3</sup> BIBE en disponible sur la région (étude IFN/Solagro/FCBA 2009), même si le transfert des volumes mobilisés par la fermeture des approvisionnements BI pour MReal selon le principe des vases communicants n'a pas été pris en compte dans l'étude de gisement IFN SOLAGRO FCBA.

La DRAAF présente une vision pessimiste sur la mobilisation du BE (« la ressource est insuffisante pour fournir les projets retenus ») et indique qu'il sera **nécessaire de développer une approche interrégionale**.

D'ores et déjà certains projets envisagent de s'approvisionner de l'extérieur de la région, en témoigne le projet de plateforme portuaire à Dunkerque.

Une des difficultés réside dans la **sous-exploitation de la forêt car la forêt feuillue n'a plus de marché** → pas de BO sorti, d'où pas de connexe supplémentaire → pas de BE supplémentaire.

Par ailleurs pour mobiliser plus de bois il faut contourner d'autres freins comme le morcellement important des forêts, et la nécessité de payer le bois aux propriétaires qui, sans cela ne le mobiliseront pas.

La mobilisation d'une partie de la ressource se fera donc **si la filière populeuse se maintient et fonctionne**.

D'après les chiffres de la DRAAF, **30% du bois picard (grumes) part à l'export**. Dans quelles conditions pourrait-il être utilisé et valorisé en région ?

Car aujourd'hui on assiste, parallèlement à une diminution du nombre de scierie, à une **augmentation du diamètre des bois à broyer**.

Par ailleurs, certains exploitants forestiers remarquent une **rétenion de la matière par les propriétaires forestiers (pour des usages BI et bois de chauffage), qui souhaitent un meilleur prix. Ce frein à la mobilisation se rajoute aux insuffisances de main d'œuvre et de mécanisation**.

**Enjeu** : Il faut organiser les flux de matière notamment dans la complémentarité des compartiments bois BO/BI/BE.

#### Mobilisation des bois en forêt :

La 1<sup>ère</sup> contrainte énoncée est celle du **stockage en forêt (place de dépôt)** pour sortir et stocker les bois à usage énergie : il est difficile de trouver des surfaces pour stocker des rémanents forestiers bord de route

→ La **création de places aménagées en forêt pour mobiliser de la biomasse** est de la responsabilité des propriétaires mais **pose la question du prix du bois énergie** : car si les exploitants sont obligés de créer ou louer une place de dépôt, c'est d'autant moins d'argent affecté sur le prix matière payé au propriétaire...

2<sup>ème</sup> contrainte : **la mécanisation en forêt par rapport aux peuplements**

Cette contrainte de mécanisation s'applique également aux conditions de sol (pb des tracteurs sur sols mouilleux)

Pb de **main d'œuvre et de mécanisation inadaptée ou limitée pour aller chercher les volumes supplémentaires** nécessaires aux projets CRE et BCIAT

Exemple : le rendement d'une abatteuse dans un taillis est de 60-70 tonne/jour alors qu'il est de 300t/jour dans un peuplement BI résineux

Nécessité de mettre en œuvre en même temps un skidder et un porteur si l'on veut sortir, en plus du BO et BI, du bois énergie de qualité (non trainé au sol, donc qui ne se charge pas de terre – matières organiques et minérales)

Il est distingué 3 types de coupes dans le peuplier :

- Sans taillis : grume en BO et tête de peuplier valorisé à 4 €/tonne
- Avec petit taillis non valorisé :
- Avec gros taillis : tout le taillis valorisé à 4€/bnne

Schéma type de production de plaquettes forestières : monoproduit en flux tendu

**Enjeu** : trouver des schémas de récolte en feuillus économiquement viable

Complément d'information sur le potentiel ressource PF fourni par le CRPF

Le peuplier, par sa productivité et sa relative importance en termes de surfaces (11% en Nord Pas de Calais avec 14 300ha et autour de 9 % en Picardie avec 32 000ha) est capable de produire environ 130 MAP humides /ha tous les 20 ans environ, ce qui nous fait environ 209 000 MAP/an, soit 52 000 tonnes humides/an pour la seule Picardie et pour le Pas de Calais, 93 000 MAP/an, soit 23 000 tonnes humides (environ).

NB : les chiffres de l'exploitation de peupleraies en Picardie font état de 270 000 m3 produits annuellement, ce qui correspond à peu près à 1700 ha.

L'intérêt de cette ressource réside dans le fait qu'elle ne vient pas ou très peu en compétition avec le bois bûche contrairement aux autres espèces forestières ; de plus, son exploitation est relativement plus aisée que celle des autres espèces forestières. On a donc intérêt à favoriser la peupleraie là où elle est adaptée en respectant évidemment les milieux à enjeu patrimonial si l'on veut continuer à alimenter une filière bois énergie sans trop de problèmes d'approvisionnement. Dans des régions comme celles de la Picardie et du Nord Pas de Calais plus faiblement boisées que les autres régions de France, le développement de la filière bois énergie est donc fortement dépendant de la vitalité de la filière peuplier.

De plus, le risque d'appauvrissement des sols lié à l'exportation des rémanents est réduit en raison de la richesse des sols alluviaux où le peuplier est souvent planté, sols alluviaux rechargés en éléments minéraux par les apports extérieurs

Usages concurrentiels

Quels sont les outils et moyens de régulation du marché ?

- 1- Le prix du BE et l'indexation des combustibles : la production d'une nouvelle mercuriale des prix du bois énergie CEEB révisés depuis début 2011 est un élément majeur dans la transparence et la régulation du marché
- 2- La réduction du nombre d'intermédiaires dans la filière ? : 1 producteur, 1 transformateur, 1 utilisateur ?

Le principal problème est celui de la concurrence.

La **concurrence du bois bûche** augmente parfois fortement selon les territoires et les régions. Ainsi on trouve des secteurs où le bois bûche est vendu 8-10 €/stère sur pied, et d'autres (dans le Nord Pas de Calais) où ce bois bûche est vendu 20-22 €/stère sur pied. Au delà de la concurrence des prix, la coupe de bois de chauffage peut permettre une sylviculture fine, ce qui n'est pas le cas pour la plaquette forestière (ne serait pas rentable)

+ Ne pas oublier la concurrence avec les agro-combustibles (usines de déshydratation)

Pour les gestionnaires et représentants des propriétaires, **la matière PF devrait se situer entre 60 et 75 €/tonne rendue** silo pour payer tous les maillons de la chaîne (y c le propriétaire), mais c'est loin d'être le cas.

En région Picardie, **actuellement le marché de la trituration paie mieux que le marché du BE**. Dans ces conditions on ne mobilisera majoritairement que des rémanents pour le BE. Mais l'exploitation de ces rémanents ne permet pas de rentabiliser l'achat d'équipement (pour développer la mécanisation qui est faible)

Pour M. Mordome, exploitant forestier-scieur, le prix du bois ne peut que monter : pour avoir la matière, **les usagers devront payer le juste prix : prix matière et prix final de la PF au silo (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui)**. Et ce prix du BE doit être en rapport avec le prix de la trituration (le bûcheron est payé à la tonne humide).

Dans tous les cas il est indiqué que **les projets doivent anticiper les structures de prix en se rapprochant des acteurs forestiers** : Les plans d'approvisionnement et cahiers des charges arrivent souvent trop tardivement après dimensionnement technico-économique des projets.

Il est rappelé que le marché étant libre et non régulé, on ne peut pas être sûr que le chauffagiste s'approvisionne localement : dans bon nombre de cas, il va chercher le combustible le moins cher quitte à faire quelques dizaines de kilomètres supplémentaires.

#### Structuration / organisation de la filière approvisionnement

La SCIC PEB a démarré il y a 2 ans avec des faibles tonnages (2 à 3.000 tonnes/an) pour une cinquantaine de sociétaires.

Les difficultés reconnues de montée en puissance des premières années proviennent du fait :

- Que certains sociétaires sont sollicités en direct pour fournir du BE aux chauffagistes (Dalkia, Cofely-Soven) en dehors du cadre de la SCIC contrairement à leur engagement de sociétaire
- De la difficulté de capter de nouveaux marchés d'approvisionnement de chaufferies (marché limité dans le temps et en volume)
- Que le prix de base de livraison a été fixé sur un pourcentage important de bois classe A (80% ?) par rapport à la PF (20%), ce qui pose un problème d'évolution et de garantie du prix du combustible livré par rapport à une raréfaction de la matière bois classe A (aller plus loin pour la collecter donc plus cher)

Cette phase de lente montée en puissance explique que certains exploitants (ex : Dargent) n'aient pas souhaité intégrer la structure SCIC au démarrage.

Aujourd'hui et avec de nouveaux développements la question pourrait se poser.

Mais pour l'exploitant forestier, **il y a un intermédiaire de trop** entre SOVEN ou BNO et la SCIC dans le prix final du bois énergie → La SCIC devrait pouvoir vendre directement à Cofely et Dalkia.

Les chauffagistes rappellent que n'ayant pas été inclus initialement dans la SCIC, ils se sont naturellement tournés vers d'autres acteurs et leur filiale d'appro (SOVEN et BENO).

→ Aujourd'hui l'enjeu est de **rapprocher les exploitants de chauffage de la SCIC PEB**

La Région Picardie rappelle qu'elle a mis un certain nombre de millions d'€ dans le développement de la filière BE et des réseaux de chaleur et qu'elle souhaiterait un « retour » de la part des partenaires et des chauffagistes sur un développement concerté et harmonieux de la filière.

La SCIC PEB est une structure en évolution (« laisser le temps au temps ») → l'organisation, la qualité et le prix doivent arriver à se stabiliser progressivement.  
L'intérêt de la SCIC réside dans l'exercice de co-construction collectif de l'organisation de la filière BE (les aspects juridiques et techniques étant finalement mineurs).

### **Conclusions / perspectives**

D. Plumail rappelle la proposition du CIBE de **plafonner les BCIAT à 5000 tep** (moratoire sur les CRE et BCIAT au-delà des 5.000 tep).

Les participants ont unanimement convenu qu'il fallait arrêter le système d'appel à projet CRE dont les appels d'offres successifs sont destructeurs pour la filière et le développement de projets territoriaux : actuellement la poursuite aveugle de ces CRE va à l'encontre du développement territorial mais aussi de l'intérêt des professionnels.

Un scieur indique qu'il faut **raisonner plus globalement en valeur ajoutée financière et humaine du développement de la filière BE.**

La Région Nord Pas de Calais abonde dans la nécessité pour une collectivité territoriale et les acteurs de la filière (ancrés sur les territoires) de raisonner pas seulement en quantitatif mais aussi en **qualitatif pour affirmer une stratégie politique** ; d'où l'importance de supporter les investissements structurants pour les territoires.

Donner de la visibilité à moyen et long terme à la filière BE passe par une organisation des acteurs autour de la question des ressources et de leurs usages

Il est rappelé que le CIBE souhaite promouvoir les démarches interrégionales et l'articulation des échelles de territoires de projet (cf colloque du 28 septembre 2011). De fait il est souligné le rôle de l'interprofession NPB pour **féderer les intérêts à l'échelle des 2 régions** Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

Il faut donner plus de poids au positionnement des professionnels auprès de l'Etat (Préfet) dans les dossiers importants comme les CRE et BCIAT.

L'interprofession NPB possède déjà une **commission Bois énergie** qui rassemble une grande partie des acteurs de la filière et pourrait devenir une **plateforme « officielle » ?**

# Visite de la plateforme de stockage de Sylvenergie Picardie

Photos de la plateforme située à Marle :



Les qualités combustibles sur la plateforme Sylvenergie Picardie :



